



Motion : pour une politique du personnel de la Ville de Gland (enfin) à la hauteur des enjeux

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La qualité des prestations offertes à la population par l'Administration communale et l'exemplarité de la Municipalité en tant qu'employeur sont d'une importance stratégique pour toute collectivité.

Le Règlement du personnel communal est entré en vigueur le 24 juin 1966. Il a subi des modifications en 1970, 1974, 1978, 1982 et 2011. Depuis la dernière révision, approuvée par le Conseil communal le 15 septembre 2011 et entrée en usage le 1^{er} janvier 2012, le nombre de collaborateurs est passé de 73 (l'équivalent de 64,35 EPT) à 118 (l'équivalent de 103,6 EPT) au 31 décembre 2022 ; soit une augmentation de 61,64 %.

Ces dernières années, nous avons pu suivre dans les médias, les nombreux conflits de travail au sein de notre administration communale. Bien que protégés par le secret et la protection de la personne, ces situations n'ont pas manqué d'entacher l'image de notre Ville et ont eu de lourdes conséquences au niveau humain. Elles n'encouragent pas non plus la postulation de personnes compétentes. Dès lors, les derniers articles parus récemment dans les journaux, nous montrent clairement une fragilité de gestion que nous devons absolument prendre en compte rapidement.

Or, sur le plan politique, rappelons aussi que le Conseil communal a déjà demandé à plusieurs reprises d'être mieux informé sur la politique RH de la Ville, notamment lors de demandes de postes supplémentaires, en vain. Ainsi, en l'état, ce n'est qu'à l'occasion de situations problématiques ou d'informations municipales ponctuelles, que le Conseil Communal est informé, ce qui n'est clairement pas acceptable pour une Ville de 14'000 habitant-e-s.

Dans le but de disposer d'un cadre mieux adapté aux attentes et aux besoins des collaborateurs, les soussigné-e-s demandent la révision complète du **Règlement du personnel communal**, ceci de manière négociée avec le personnel et leurs représentant-e-s syndicaux.

Par cette révision complète du **Règlement du personnel communal**, nous espérons qu'une attention particulière soit prêtée aux points fondamentaux pour notre plateforme, soit :

1. La régularisation d'une majorité du personnel auxiliaire
2. Un volet concernant la gestion des conflits et la question du droit de réintégration
3. Un volet sur l'égalité hommes femmes et une modernisation des droits des collaborateurs, (du congé de paternité, mesures de santé et sécurité au travail, vacances et congés, proche-aidant, politique de formation continue)
4. Un volet sur les cahiers des charges

Nous espérons que la Municipalité accueille cette motion comme une opportunité de mettre le règlement du personnel en adéquation aux standards sociétaux. Nous invitons également, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à soutenir cette motion. Ceci nous permettra de montrer à notre personnel administratif que notre Conseil communal se soucie de leur bien-être.

Gland, le 14 septembre 2023

Marc MOREL - PS

Yves FROIDEVAUX - PS

Angelita GALVEZ - PS

Dominique PERNET - PS

Véronique VILLAINÉ - PS